

Présentation

La quasi-totalité des élèves du second degré apprend une première langue vivante, conformément aux programmes d'enseignement. L'infime proportion qui ne bénéficie pas de cet enseignement relève vraisemblablement d'adaptations des programmes sur le terrain liées à des situations particulières. L'anglais est étudié par 4 990 000 d'élèves, soit 94 % de ceux qui étudient une première langue vivante. Il est davantage choisi dans les établissements privés (95 %) que dans les établissements publics (93 %). Sa prédominance déjà importante se renforce encore en 2008. L'allemand est choisi par moins de 8 % des élèves ; les autres premières langues concernent deux élèves sur cent [1].

La part des élèves qui suivent un enseignement de deuxième langue vivante est stabilisée autour de 78 %. L'espagnol voit sa part se stabiliser autour de 70 %. Il est plus appris dans le secteur privé (72 %) que dans le secteur public (70 %). L'allemand comme deuxième langue est encore en légère hausse (14,8 % en 2008, contre 14,5 % en 2007 et 14 % en 2006). Il est davantage enseigné au lycée général et technologique (16 %) qu'au collège (14 % en quatrième-troisième) [2].

97 500 élèves du lycée général et technologique étudient une troisième langue vivante, soit près de 7 % d'entre eux. Plus de quatre sur dix apprennent l'italien, un sur six l'espagnol. Viennent ensuite, par ordre décroissant, le chinois (13 %), le russe (7 %), l'allemand (4 %), puis le portugais (4 %), chacune de ces langues ne concernant tout au plus que quelques milliers d'élèves. Le choix de la troisième langue peut également porter sur une langue régionale, comme c'est le cas pour 5 % des lycéens qui étudient trois langues.

Le bilan de l'apprentissage des langues vivantes dans le second degré montre que, quelle que soit la place qu'elles occupent dans le choix des élèves (première, deuxième ou troisième langue), l'anglais est enseigné à près de 98 % des élèves, l'espagnol à 40 %, l'allemand à 15 %, l'italien venant ensuite loin derrière (4 %). On notera que depuis 2007, l'étude de l'allemand qui ne cessait de baisser depuis plusieurs années, progresse légèrement au collège [3].

Source : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 05.26.

Définitions

■ Étude des langues vivantes.

L'étude d'une première langue est obligatoire pour tous dès l'entrée dans l'enseignement du second degré. Les élèves des classes préparatoires à l'apprentissage sont dispensés de l'apprentissage des langues, tandis que l'étude à part égale de deux premières langues (ou "bilanguisme") dès la sixième se développe (11 % des élèves en 2008, 10 % en 2007, 5 % en 2004). Ce démarrage d'une deuxième langue vivante dès l'entrée au collège est une anticipation de ce qui relève actuellement de la classe de quatrième et est à mettre en relation avec le développement de l'apprentissage des langues dans le premier degré.

La deuxième langue vivante est un enseignement obligatoire en classe de quatrième, optionnel en troisième. En seconde générale et technologique, elle est proposée au titre des enseignements de détermination au choix. En première et en terminale générales, elle est obligatoire pour les séries Scientifique et Économique et sociale, quasiment incontournable en série Littéraire. Dans les autres classes du second cycle général et technologique, elle continue de faire partie des enseignements optionnels (obligatoires ou facultatifs). La troisième langue est également un enseignement optionnel offert aux élèves des classes de seconde, première et terminale générales et technologiques.

L'étude d'une langue vivante ne concerne pas tous les élèves de second cycle professionnel : elle est obligatoire pour ceux des classes de baccalauréat professionnel, de BEP et de certains CAP (secteur tertiaire et hôtellerie-restauration).

■ Les formations :

- collège : classes de sixième à troisième, CPA, CLIPA, DIMA, UPI et dispositifs relais ;
- lycée général et technologique : classes préparant aux baccalauréats généraux et technologiques, ou au brevet de technicien ;
- lycée professionnel : classes préparant aux CAP, BEP, baccalauréat professionnel, brevet des métiers d'art, ou à toute autre formation professionnelle de niveaux IV et V.

L'étude des langues vivantes dans le second degré

[1] Effectifs d'élèves du second degré selon la première langue vivante étudiée à la rentrée 2008
(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Effectif total	Élèves étudiant une LV1		Répartition par langue étudiée				
		Effectif	%	Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Autres (2)
Sixième	790 384	789 704 (3)	99,9	90 665	757 837	20 011	4 477	3 565
Cinquième	771 927	771 536(3)	99,9	88 348	739 147	23 940	4 493	3 422
Quatrième	764 852	764 500	100,0	50 704	705 321	6 588	733	1 154
Troisième	746 500	745 630	99,9	51 212	686 267	6 433	654	1 064
DIMA, CLIPA, UPI, dispositifs relais	14 829	13 558	91,4	244	13 100	132	41	41
Total collège hors SEGPA (1)	3 088 492	3 084 928	99,9	281 173	2 901 672	57 104	10 398	9 246
SEGPA	101 271	100 321	99,1	3 382	95 451	1 308	95	85
Seconde	497 089	496 912	100,0	32 301	459 295	3 982	330	1 004
Première	474 800	474 659	100,0	30 878	437 914	4 631	349	887
Terminale	474 977	474 865	100,0	30 722	437 064	5 500	453	1 126
Total lycée général et techno. (1)	1 446 866	1 446 436	100,0	93 901	1 334 273	14 113	1 132	3 017
Total lycée professionnel (1)	703 090	689 541	98,1	15 154	658 785	14 661	691	250
Total second degré	5 339 719	5 321 226	99,7	393 610	4 990 181	87 186	12 316	12 598
%				7,4	93,8	1,6	0,2	0,2
Public	4 211 677	4 200 823	99,7	331 249	3 924 230	70 804	11 156	9 812
Privé	1 128 042	1 120 403	99,3	62 361	1 065 951	16 382	1 160	2 786

(1) Voir rubrique "Définitions". (2) Y compris langues apprises par correspondance. (3) Une partie de ces élèves étudient deux premières langues vivantes. Le "bilan-guisme" concerne 86 851 élèves de sixième (11,0 %), et 87 814 élèves de cinquième (11,4 %).

Lecture - En 2008, 99,7 % des élèves du second degré apprennent une première langue vivante. Parmi eux, 7,4 % apprennent l'allemand

[2] Effectifs d'élèves du second degré selon la deuxième langue vivante étudiée à la rentrée 2008
(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Effectif total	Élèves étudiant une LV2		Répartition par langue étudiée						
		Effectif	%	Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Autres (2)	dont Langues régionales	
Quatrième	764 852	760 958	99,5	103 976	57 886	543 091	48 312	7 693	170	
Troisième	746 500	701 511	94,0	100 355	56 542	493 065	44 096	7 453	262	
Total quatrième + troisième	1 511 352	1 462 469	96,8	204 331	114 428	1 036 156	92 408	15 146	432	
Seconde	497 089	483 972	97,4	77 324	36 543	336 551	27 585	5 969	273	
Première	474 800	423 474	89,2	68 613	34 459	290 287	25 013	5 102	354	
Terminale	474 977	417 709	87,9	66 915	35 243	285 880	24 572	5 099	354	
Total lycée général et techno. (1)	1 446 866	1 325 155	91,6	212 852	106 245	912 718	77 170	16 170	981	
Total lycée professionnel (1)	703 090	82 328	11,7	8 265	4 553	65 241	3 410	859	93	
Ensemble	3 661 308	2 869 952	78,4	425 448	225 226	2 014 115	172 988	32 175	1 506	
%				14,8	7,8	70,2	6,0	1,1		
Public	2 872 930	2 253 030	78,4	319 897	190 625	1 568 055	150 762	23 691	1 155	
Privé	788 378	616 922	78,3	105 551	34 601	446 060	22 226	8 484	351	

(1) Voir rubrique "Définitions". (2) Y compris langues régionales et langues apprises par correspondance.

Lecture - En 2008, 78,4 % des élèves du second degré apprennent une deuxième langue vivante. Parmi eux, 14,8 % apprennent l'allemand.

[3] Bilan de l'apprentissage des langues vivantes dans le second degré à la rentrée 2008
(première, deuxième, troisième langues et autre modalité) (1)
(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Effectif total	Répartition par langue étudiée										Langues régionales	Autres (3)
		Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Russe	Portugais	Chinois	Arabe	Hébreu	Japonais		
Collège hors SEGPA	3 088 492	485 540	3 016 114	1 093 641	102 837	3 963	6 177	4 472	2 146	3 272	241	30 082	3 302
SEGPA	101 271	3 382	95 451	1 308	95	1	69	-	-	-	-	97	15
Lycée G et T (2)	1 446 866	311 048	1 440 677	942 890	117 677	10 252	6 533	14 278	4 225	3 741	2 889	7 613	9 063
Lycée professionnel (2)	703 090	23 419	663 338	79 902	4 101	4	287	9	97	58	-	737	561
Total second degré	5 339 719	823 389	5 215 580	2 117 741	224 710	14 220	13 066	18 759	6 468	7 071	3 130	38 529	12 941
%		15,4	97,7	39,7	4,2	0,3	0,2	0,4	0,1	0,1	0,1	0,7	0,2
Public	4 211 677	654 079	4 114 879	1 650 993	191 419	12 897	12 452	13 182	5 979	477	2 170	31 666	10 245
Privé	1 128 042	169 310	1 100 701	466 748	33 291	1 323	614	5 577	489	6 594	960	6 863	2 696
Rappel rentrée 2007	5 371 368	15,3	97,5	39,4	4,3	0,3	0,2	0,3	0,1	0,1	0,1	0,7	0,2
Rappel rentrée 2000	5 614 427	18,4	95,3	34,2	3,8	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	<0,1	0,4	0,2

(1) Au-delà des langues prévues dans les programmes d'enseignement, les académies peuvent ponctuellement développer l'apprentissage de langues "surnuméraires", notamment les langues régionales au collège. (2) Voir rubrique "Définitions". (3) Y compris langues apprises par correspondance.

Lecture - En 2008, 15,4 % des élèves du second degré apprennent l'allemand au titre de la première, deuxième ou troisième langue.